

Conditions Générales de Vente – EARL FREMIN

1. APPLICABILITE

Les présentes Conditions Générales sont soumises à la loi française et aux normes françaises en vigueur.

Coordonnées de la Société

NOM COMMERCIAL : Le Rucher de Cantiers

RAISON SOCIALE : EARL Fremin dont le siège social est situé au 4 bis rue de l'école 27420 Cantiers

N° Siret : 81351999800013

N°TVA intracommunautaire : FR42 813 519 998

Code NAF/APE : 0111Z

Ci-après nommé la « Société ».

Le service client est joignable par courrier à l'adresse du siège social, par courrier électronique à l'adresse suivante : le-rucher-de-cantiers@hotmail.com du mardi au samedi, hors jours fériés.

Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir contre les dispositions qui suivent. Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, inopposable à notre Société, quel que soit le moment où elle aura pu être portée à sa connaissance.

Le fait que nous ne nous prévalions pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions ne peut être interprété comme valant renonciation à nous en prévaloir ultérieurement.

La société se réserve le droit de modifier les présentes CGV à tout moment et sans préavis, étant entendu que de telles modifications seront inapplicables aux commandes préalablement acceptées et confirmées par le Client. Toutefois, il est entendu que ces modifications ne seront pas applicables aux commandes en cours.

2. COMMANDES

Toute commande transmise à notre Société implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions générales de vente, à l'exception de tous autres documents tels que prospectus, catalogues, émis par nos soins qui ne présentent qu'une valeur indicative.

L'exécution des obligations du vendeur au terme des présentes est suspendue en cas de survenance d'un cas fortuit ou de force majeure qui en empêcherait l'exécution. Le vendeur avisera le client de la survenance d'un tel événement dès que possible. Sont considérés comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou non-exécution d'une commande : les aléas climatiques impactant directement le fonctionnement de la ferme ou rendant impossible la fabrication de nos produits : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits du travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince.

2.1 Les commandes des professionnels :

Est appelé un professionnel, toute entité ayant un N°SIRET. Dans ce cas, les tarifs dits « professionnels » sont applicables. Ils sont transmis le plus souvent via notre « catalogue professionnel », par mail ou en format papier, ou encore directement à l'oral. La société, et elle seule, peut transmettre ces tarifs. Toute communication de nos tarifs professionnels par une tierce personne donnera lieu à la non-application de ceux-ci. Ces tarifs sont strictement confidentiel et en aucun cas le professionnel ne doit les divulguer.

Conditions Générales de Vente – EARL FREMIN

Toutes les commandes sont passées auprès de notre Société, notamment par mail ou téléphone. Sur demande, il peut y avoir établissement d'un devis, d'un bon de commande et d'un bon de livraison. Dans tous les cas, une facture sera effectuée et transmise de préférence par mail, sinon par voie postale ou en main propre.

Nous nous réservons le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande, selon nos stocks, la saison et nos éventuelles périodes de fermeture. Le professionnel entend que nous sommes une exploitation à taille humaine, avec des stocks et des productions aléatoires. Nous confirmons toute commande par écrit ou à l'oral selon les quantités et produits que nous pouvons honorer.

Le client professionnel doit indiquer la date idéale de récupération de la commande et nous confirmons celle-ci au plus proche de son souhait. Le mode de récupération de la commande doit être stipulé à la commande. Sinon, le retrait à la ferme sera toujours privilégié. Voir nos conditions de livraison plus bas.

2.2 Les commandes des particuliers :

Est appelé un particulier, toute personne ne possédant pas de N°SIRET. Dans ce cas, les tarifs dits « boutique » sont appliqués. Ces tarifs sont indiqués à la boutique de la ferme, et sur le site internet de la société via la boutique en ligne. Toutes les commandes sont passées auprès de notre société, notamment par mail, téléphone, sur les réseaux sociaux et notre site internet.

Nous nous réservons le droit de refuser, réduire ou fractionner toute commande, selon nos stocks, la saison et nos éventuelles périodes de fermeture. Le client particulier entend que nous sommes une exploitation à taille humaine, avec des stocks et des productions aléatoires. Nous confirmons toute commande par écrit ou à l'oral selon les quantités et produits que nous pouvons honorer.

Le client particulier doit indiquer la date idéale de récupération de la commande et nous confirmons celle-ci au plus proche de son souhait. Le mode de récupération de la commande doit être stipulé à la commande. Sinon, le retrait à la ferme sera toujours privilégié. Voir nos conditions de livraison plus bas.

3. CONDITIONS DE LIVRAISON

3.1 Livraison

Le mode de récupération de la commande doit être stipulé à la commande. Sinon, le retrait à la ferme sera toujours privilégié. Nos livraisons sont faites au fur et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est convenu avec le client lors de la commande. Les horaires de livraison sont donnés à titre indicatif.

Les prix de vente ne comprennent pas les frais d'expédition, facturés en supplément du prix des services et produits achetés suivant le montant de la commande. Nos produits sont livrés franco de port à compter d'un montant de commande supérieur à 500 € HT, dans un rayon de 70km autour de la société et hors Paris intra-muros. Dans ce cas, la société transmet à la demande le tarif applicable selon la distance et le lieu précis de la livraison souhaité.

Pour toute commande d'un montant inférieur à 500€ HT, les frais de livraison ou d'expédition sont indiqués sur le catalogue des tarifs professionnels pour les clients professionnels, et sur le site internet de la société pour les clients particuliers après avoir renseigné l'adresse de livraison.

Pour les clients particuliers qui effectue une commande sur notre site internet, le choix de la récupération est proposé : le retrait à la ferme (ou click & collect) sera toujours privilégié. Sinon la livraison est possible dans un rayon de 10km de la ferme et sur certaine commune indiquée sur le site, aux tarifs mentionnés. Il est possible d'expédier les commandes via des transporteurs, uniquement en France métropolitaine. Dans ce cas, les tarifs sont également mentionnés sur le site internet après que le client ait renseigné son adresse postale.

La livraison ne peut intervenir que si le client est à jour de ses obligations, quelle qu'en soit la cause.

Conditions Générales de Vente – EARL FREMIN

3.2 Conditionnement

Sauf convention contraire, nos produits sont livrés en conditionnement standard, sans présentation particulière. Les colisages sont indiqués sur le catalogue professionnel pour ces derniers.

Toute demande d'emballage particulier : colisage spécifique, papier cadeau, réalisation de paniers garnis,... sera facturé en supplément. Tarif à étudier selon la demande, le temps de préparation et l'emballage.

Pour les clients particuliers, les tarifs des emballages, support, sac et autres sont indiqués dans la boutique.

3.3 Transfert des risques

Le transfert des risques intervient à la récupération de la commande par le client.

La société ne pourrait en aucun cas être portée responsable de la détérioration des produits en raison de leur condition de stockage une fois récupérés par le client.

En cas de fourniture franco de port, la livraison est réputée intervenir à la mise en disposition des produits au client lorsque le déchargement des produits est effectué par ses soins et au déchargement complet des produits lorsqu'il est accompli par nos soins. En cas de fourniture port dû, la livraison intervient à la mise en disposition des produits au client sur notre quai d'expédition lorsque le chargement incombe à ce dernier et après chargement des produits depuis notre quai d'expédition lorsque le chargement est accompli par nos soins.

En cas de fourniture en port dû, le client garantira notre société contre tout recours diligenté contre notre société, au titre de l'article L. 132-8 du code de commerce, par le prestataire affrété par ses soins.

Pour les clients particuliers ayant effectué une commande avec transport par un tiers, aucune assurance sur le colis n'est appliquée. Le transfert des risques a lieu à la prise en charge du colis par le transporteur. La société ne pourrait en aucun cas être portée responsable de la détérioration des produits une fois récupérés par le transporteur.

3.4 Réserves à la livraison

La vérification des produits livrés doit être faite au moment de la livraison en présence de notre chauffeur ou du transporteur. Pour les clients professionnels, il leur sera remis un bon de livraison ou document de transport qui sera signé par ses soins et mentionnera expressément toute réserve par lui relevée et portant notamment sur le conditionnement, le poids, le colisage, la quantité des produits et le prix unitaire HT.

Toutes réserves relatives aux marchandises livrées devront nous être signifiées, par lettre recommandée avec A.R., dans les trois jours suivant la date de réception des marchandises, conformément aux dispositions de l'article L 133-3 du Code de Commerce.

En cas de non-conformité, notre garantie se limite au remplacement des marchandises reconnues défectueuses, à l'exclusion de toute autre indemnité.

Pour les clients particuliers, si le colis a été récupéré en mauvais état par le client, des photos datées, éventuellement vidéos datées, devront être effectuées et envoyées par le client à la société. La société ne garantit aucunement le remboursement ou le renvoi de la commande. Selon les dégâts et la commande, un geste pourra être effectué si les dispositions de l'article L 133-3 du Code de Commerce sont respectées et les preuves transmises.

4. PRIX - FACTURATION

Nos produits sont facturés sur la base du tarif annuel en vigueur. La grille tarifaire sera révisée à chaque début d'année civile et à tout autre moment jugé opportun par la société.

Conditions Générales de Vente – EARL FREMIN

Tout changement de taux de Tva sera appliqué à nos tarifs.

Les prix de vente ne comprennent pas les frais d'expédition, facturés en supplément du prix des services et produits achetés suivant le montant de la commande. Les frais d'expédition seront indiqués avant l'enregistrement de la commande par Le Client

5. CONDITIONS DE REGLEMENT :

Pour les clients particuliers, toute commande doit être réglée au moment de récupération de celle-ci pour un retrait à la ferme, ou au moment de la commande pour une livraison ou expédition. Autrement, la récupération de la commande ne sera pas possible.

Pour les clients professionnels, une facture est émise le jour de la récupération de la commande. Nos factures sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'excède jamais les délais de paiement maximum prévus par l'article L 443-1 du Code de commerce, soit : 30 jours fin de décade de livraison.

Le défaut de paiement d'une seule facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes nos créances, même celles non encore échues. En outre, nous pouvons refuser de satisfaire toute nouvelle commande ou toute commande en cours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance mentionnée sur la facture donnera lieu, de plein droit et sans mise en demeure préalable, au paiement par l'acheteur d'une pénalité égale au taux pratiqué par la Banque Centrale Européenne (B.C.E) pour sa dernière opération de refinancement, majoré de 10 points, sans préjudice de tous autres frais si nous étions contraints d'en demander le règlement en justice.

Conformément aux articles L 441-6 et D 441-5 du code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

En cas de solvabilité insuffisante de l'acheteur ou de première commande d'un nouveau client, nous pouvons demander le paiement comptant de la commande à la livraison. En outre, nous pouvons également exiger le paiement comptant au cas où le client fait l'objet d'une procédure collective et que l'administrateur judiciaire a demandé la continuation des contrats en cours.

6. INFORMATION

Le client nous informera de toute difficulté éprouvée ou potentielle susceptible d'affecter l'exécution par ses soins des présentes.

Le client nous informera également immédiatement de toute procédure de règlement amiable, de redressement ou de liquidation judiciaire dont il serait l'objet.

7. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

NOUS NOUS RESERVONS LA PROPRIETE DES MARCHANDISES COMMANDEES, LIVREES ET FACTUREES, JUSQU'AU COMPLET PAIEMENT DE LEUR PRIX.

Les risques, vols, pertes ou détériorations des marchandises ainsi que les dommages qu'elles pourront occasionner incombent toutefois à l'acheteur dès qu'elles sont mises à sa disposition.

En cas de revendication, les marchandises retrouvées seront réputées les dernières facturées et seront donc reprises à concurrence du montant des factures impayées. Les acomptes nous resteront acquis à titre de dommages intérêts.

Conditions Générales de Vente – EARL FREMIN

8. DONNEES PERSONNELLES

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous informons que nous, et/ou nos sous-traitants, collectons vos données à caractère personnel (nom, prénoms, sexe, fonction, tél. et email, adresse postale), à des fins de ventes et livraisons de produits; elles sont traitées, informatisées et conservées de manière confidentielle et dûment sécurisées, pendant toute la durée de notre relation commerciale et, après sa cessation, durant un délai conforme à la réglementation en vigueur. Seuls vos interlocuteurs commerciaux, les membres habilités de notre société et nos sous-traitants éventuels, pourront y accéder, à des fins strictement limitées.

9. ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Tout différend né de l'application des présentes, non résolu à l'amiable, sera dévolu au Tribunal de Commerce du ressort du lieu de situation de l'établissement émetteur de la facturation considérée.

10. RÉOLUTION

Toute inexécution par le client de l'une des obligations mises à sa charge par les présentes, entraînera, à réception d'un simple avis adressé en recommandé par notre société au client, la résolution de plein droit de la vente à l'occasion de l'exécution de laquelle l'avis a été adressé, ainsi que toutes les ventes en cours d'exécution à cette même date, si notre société use de cette faculté.